



La Bible considère l'homme responsable de ses biens, en particulier du feu qu'il produit. En cas d'incendie l'homme doit être jugé par rapport à une négligence possible.

Les quatre dommages

De la responsabilité de l'homme

Le traité Baba Kama (Première Porte) aborde la question de la responsabilité civile dans la société hébraïque.

Il énonce quatre types de dommage causés par des "biens" appartenant à un homme (selon Maïmonide). Ces quatre cas type se subdivisent en cas dérivés comme cela sera explicité dans la Guémara.

משנה מסכת בבא קמא פרק א משנה א

[א] ארבעה אבות נזיקים השור והבור והמבעה וההבער לא הרי השור כהרי המבעה ולא הרי המבעה כהרי השור ולא זה וזה שיש בהן רוח חיים כהרי האש שאין בו רוח חיים ולא זה וזה שדרכן לילך ולהזיק כהרי הבור שאין דרכו לילך ולהזיק הצד השווה שבהן שדרכן להזיק ושמירתן עליך וכשהזיק חב המזיק לשלם תשלומי נזק במיטב הארץ:

רמב"ם

[א] אלו הארבעה אבות מן הנזקין הם נזקים הבאים על ידי ממון האדם.

Mishna traité Baba Kama chapitre 1, mishna 1

Il y a quatre types de principe de dommage : le bœuf, le puits, le troupeau (en train de paître), le feu. Ce qui caractérise le cas du bœuf ne ressemble pas à ce qui caractérise le cas du troupeau, ni inversement. Et ces deux cas il y a autonomie de vie ne ressemblent pas au cas du feu qui n'a pas d'autonomie de vie. Et ces cas qui se caractérisent par le fait de marcher et de causer un dommage ne ressemblent pas au cas du puits qui ne marche pas pour causer un dommage. Le côté commun de tous ces cas est que le dommage s'attache à leur existence, et toi propriétaire tu as responsabilité de les garder. Et lorsqu'il y a eu dommage, le causeur du dommage (le propriétaire) doit payer le dédommagement du dommage au plus haut cours du change.

Maïmonide

1- Quatre principes de dommage : ce sont des dommages causés par les biens d'un homme [et non des dommages naturels].

Traduction : D'après Manitou